

5537-ANHEE, le 7 juin 2021



A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

OBJET : Point supplémentaire à l'ordre du jour établi par le Collège
Communal le 25 mai 2021. Annexe I à la première convocation du
Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,
Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil
Communal en date du 19 décembre 2019, nous ajoutons à l'ordre du jour
de la séance publique du Conseil Communal du 10 juin prochain : **après
le point n° 45 en séance publique :**

à la demande de M., Conseiller communal S. Tonneaux :

- **Gestion du fauchage tardif.**

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil
Communal prévu le 10 juin 2021.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer,
Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal,
nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,

L. PIETTE.

